Société liégeoise de Musicologie Fondée en 1909

Madame, Mademoiselle, Munsieur,

Le Comité de la Société liégeoise de Musicologie a l'honneur de vous inviter à sa prochaine séance de travail, jaudi 21 février, à 18 heures, au Conservatoire royal de Musique de Liège, salle 27 ( entrée rue Forgeur, n°14)

Mademoiselle Monique DE SMET

Docteur en Musicologie. Professeur à l'U.C.L.

fera le point de ses travaux sur

Henri Hamal et son oeuvre religieux

1e partie: l'office et le plain-chant musical

L'étude de la biographie et de l'oeuvre de Henri Hamal (Liège 1744-1820) ont été négligées au bénéfice de celles de son oncle, Jean-Noël, à qui Mademoiselle DE SMET a d'ăilleurs c consacré une étude très complète dès 1954. Pourtant, Henri Hamal fut lui-aussi maître de chant de la cathédrale de Liège et joua un rôle important dans la cité, tant comme musicien que comme citoyen. A l'époque de la Révolution, ses activité politiques lui valurent d'être mis en disgrâce par le Chapitre revenu d'exil en janvier 1791. Pourtant, lors du rattachement de Liège à la République française, en 1794, Henri Hamal ne retrouva pas la notoriété dont il jouissait auparavant, bien qu'il ait continué à écrire des oeuvres remarquables comme, en 1806, un imposant Te Deum que l'on entendra bientôt à Liège.

Les recherches de Mademoiselle le Professeur DE SMET nous permettrons de prendre un premier contact avec cet excellent musicien, qui fut de surcroît grand amateur de peintures et le premier "musicologue" liégeois.

Pour Le Colité de la S.Lg.M. le Président, José QUITIN.

Les personnes qui souhaitent patticiper à nos travaux et recevoir notre Bulletin trimestriel avec son supplément musical sont priées de verser leur cotisation - 200 francs minimum - au CCP. 000/ 029 40 01/ 91 de la Société liégeoise de Musicologie, c/o R.PLATEL, 4600 Chênée.

Par la même occasion, nous remercions les membres qui ont déjà acquitté leur cotisation pour 1980 et prions ceux qui ne l'auraient pas encore fait de bien vouloir y penser le plus tôt possible.